Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260703-DEL2026_05_04-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2026

N° DEL2026_05_04

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

25 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; LE BERRE Rémi ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE GLOANIC Mickael.

3 Pouvoirs :
Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme CHEVILLER Danielle.
Mme BRUNET Virginie donne pouvoir à M. RICHARD Bruno.
Mme Dominique GUEGAN donne pouvoir à Mme Aurélie RIO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 juin 2026
OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-39 ;

VU la délibération n° 2026DC065 du Conseil communautaire d'Auray Quiberon Terre Atlantique en date du 5 juin 2026, approuvant le rapport d'activité 2025 ;

VU le rapport d'activité ci-annexé ;

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale adressent chaque année à leurs communes membres, au plus tard le 30 septembre, leur rapport d'activité de l'année précédente ;

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260703-DEL2026_05_04-DE

Considérant que le Conseil communautaire d'AQTA a approuvé, lors de la séance du 5 juin 2026, son rapport d'activité 2025, lequel doit faire l'objet d'une communication en conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **PREND ACTE DE LA COMMUNICATION EN SEANCE DU 2 JUILLET 2026 DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE.**

VOTES : 28 pour ***(Emmanuel MURZEAU ne prend pas part au vote).***

A PLUVIGNER, LE 03.07.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

MAIRIE DE PLUVIGNER
56 (Morbihan)

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le : 21 JUIL. 2026